



Du 10 au 12 août 2016, des délégations d'institutions étrangères en visite à la CCAH

A l'initiative de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti, Mme Catherine Sargenti, présidente de l'ACP Légal, porteuse du Projet OHADAC, était en visite en Haïti les 11 et 12 août 2016. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la Convention signée entre l'ACP Légal et la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAHA) le 1er juin 2016. Par cet accord, la CCAH confirme son adhésion à l'initiative OHADAC.

Le projet de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe (OHADAC) est promu comme un vecteur d'intégration régionale dans la Caraïbe. Il vise à favoriser une étroite collaboration entre les hommes, les organismes représentatifs de la région pour l'émergence d'un droit commun des affaires dans l'ensemble de la Caraïbe tout en respectant l'indépendance et la souveraineté de chacun des États et des Départements français d'Amérique. Ce projet a pour objectif de créer, en 2017, un Centre d'Arbitrage régional OHADAC (C.A.R.O.) avec siège en Guadeloupe.

La mission de Mme Sargenti en Haïti participe de cette démarche. Deux événements ont marqué son séjour : un dîner en son honneur au Kinam Hôtel le 11 août et une causerie le 12 août au Ritz Kinam.

Dans l'ambiance conviviale du dîner, la CCAH a été honorée de la présence de la ministre du Commerce et de l'Industrie, Mme Jessy C. Petit-Frère ; de Me Price Cyprien, président de la Commission Justice à la Chambre des députés ; de Me Carvès Jean, juge à la cour d'appel ; de la présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), Mme Carline Joseph ; de Mme Norma Powell, directrice générale du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) ; des ex-présidents de CCIH, les sieurs Jean-Robert Argant et Hervé Denis ; et du juge Etienne Mercier, membre du CSPJ.

Cette rencontre a été l'occasion pour la CCAH de rendre un hommage à Mme Sargenti pour son implication dans le projet OHADAC et de présenter la délégation haïtienne ayant participé au Congrès de Guadeloupe en septembre 2015 qui fut le point de départ de la sensibilisation de la CCAH à adhérer à ce projet. La délégation a mis l'accent, à son retour, sur l'intérêt de prendre part à cette dynamique de structuration du Centre d'Arbitrage régional OHADAC (C.A.R.O.). Les invités du dîner du 11 août ont pu prendre connaissance de l'Accord signé entre l'ACP Légal et la CCAH à travers une présentation Power Point expliqué par le secrétaire général de la CCAH suivie de quelques mots de circonstances de Mme Sargenti qui

réserva la substance pour la causerie du lendemain.

La conférence du 12 août s'est déroulée sur l'OHADAC d'une manière plus large ainsi que sur le rôle de l'ACP Légal dans cette structure et surtout sur les avantages d'une telle collaboration pour Haïti.

Dans ses propos de circonstance, le président de la CCAH, M. Wilhelm Lemke, s'est exprimé succinctement en ces termes : « En adhérant à ce projet, la CCAH s'engage à apporter sa contribution à une œuvre remarquable tel qu'inscrit dans le protocole d'Accord. » M. Lemke poursuivit : « Forte de ces six années de fonctionnement, la CCAH est dotée d'un actif appréciable disponible pour servir dans le processus de structuration du Centre de Conciliation et d'Arbitrage caribéen et des travaux sur les textes y afférents. »

M. Georges Henry, secrétaire général de la CCAH, pour sa part, a présenté globalement la CCAH aux participants ainsi que l'Accord signé entre les institutions ACP Légal et CCAH.

Me Daniel Jean, avocat et arbitre de la CCAH, a souligné dans son intervention l'importance du choix de la CCAH d'intégrer cette structure régionale tout en attirant l'attention de l'assistance sur les lois-modèles OHADAC (ensemble



M Wilhelm Lemke, président CCAH



Mme Catherine Sargenti, présidente ACP Légal



M Jean-Robert Argant, Mme Carline Joseph, Me Price Cyprien et Mme Jessy C. Petit-Frère



Mme Christine Toussaint, M. Georges Henry, Mme Catherine Sargenti, M Wilhelm Lemke et Mme Norma Powell



M. Georges Henry, secrétaire général CCAH



Photo souvenir délégation dominicaine et délégation haïtienne

de recommandations, règles, modèles et dispositions harmonisées, pour faciliter la vie internationale des sociétés dans la région caraïbe) qui ne sont pas des lois imposables, mais des lois que chaque pays de la structure aura à adapter avec ses réalités locales. Il insista sur le fait que les professionnels haïtiens auront beaucoup à gagner dans ce milieu des affaires caribéen et que l'opportunité est à saisir de s'asseoir ensemble en vue de creuser une alternative d'harmonisation des règles et des procédures en matière commerciale en dépit du nombre important de défis à relever.

Introduite par Me Christine Aimy Toussaint, arbitre de la CCAH, la présidente de l'ACP Légal-Mme Catherine Sargenti est intervenue sur les objectifs de l'ACP Légal par rapport au projet OHADAC et du souhait à court terme de son institution de mobiliser les ressources et les énergies, fédérer les compétences régionales et internationales, créer et renforcer les réseaux d'experts, continuer l'état des lieux des régimes juridiques dans différentes branches du droit des affaires, et mettre sur pied à l'horizon du premier trimestre 2017 un Centre d'Arbitrage régional OHADAC. L'association vise également à contribuer, sur le long terme, à l'harmonisation de certaines branches du droit des affaires entre les différents pays de la grande Caraïbe au moyen des Lois-modèles. Il est à noter que la signature de cette Convention avec ACP Légal confère automatiquement à la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAHA)

les compétences pour constituer le chapitre ACP Légal pour Haïti en vue de créer un meilleur climat pour les affaires dans le pays qui sera un grand atout pour le développement du commerce. Harmoniser le droit des affaires revient aussi à signifier que là où il y a échanges commerciaux implique des possibilités de conflits. Ainsi, trouver un mécanisme pour résoudre ces différends assez rapidement est nécessaire, d'où l'importance des méthodes alternatives de résolution de conflits tels l'arbitrage, la médiation et la conciliation qu'offrent la CCAHcommeservices.

Les deux activités susmentionnées ont été précédées par la visite, le 10 août 2016, d'une délégation de la Fédération des Chambres de Commerce dominicaines (FEDOCAMARAS) accompagnée des représentants de Caribbean-Export à la CCAH afin de discuter, avec le Conseil d'administration et le secrétariat général de la CCAH et des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), de l'opportunité de montage d'une Chambre binationale d'Arbitrage au profit des commerçants haïtiens et dominicains et des nouvelles réalités qui se présentent à partir du récent Accord CCAH/ACPLégal.

Cette délégation dominicaine était composée de Carlos Espinal, directeur exécutif de Fedocámaras, de Leidylin Contreras Ramirez de la secretaria ejecutiva Bufete Directivo del Centro de resolución alternativa de

Controversias (CRC), de Melany Rodriguez et Ileana d'Escipion Oliveira de Caribbean-Export Santo-Domingo. La partie haïtienne était composée de : Mme Carline Joseph- présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), M. Wilhelm Lemke- président du Conseil d'Administration de la CCAH, M. Georges Henry- secrétaire général de la CCAH, Mme Kim Sassine- directeur exécutif de la CCIH, Mme Norma Powell- directrice générale du Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et de quelques arbitres de la CCAH, sans oublier Mme Kerline Marseille, M. Jean-Claude Merine et Mme Lucia Angelo de Caribbean-Export de Port-au-Prince.

Tayana PICARD



Me Patrice Laventure, arbitre CCAH et Mme Jessie C. Petit-Frère, Ministre du Commerce



Séance de travail entre délégation dominicaine et délégation haïtienne